

Conseil municipal

Le conseil municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune. Il est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la commune.

À Lunel, 35 conseillers municipaux siègent au conseil municipal. Celui-ci est présidé par Pierre Soujol, maire de Lunel.

Le public peut assister aux délibérations. Les dates des conseils municipaux sont annoncés par voie de presse, sur le magazine municipal ainsi que sur notre page Facebook.

[Ordre du jour du prochain conseil municipal](#)

[Ordre du jour du Conseil municipal du 11 mai 2022](#)

[Compte-rendu de conseils municipaux](#)

[Compte-rendu du Conseil municipal du 11 mai 2022](#)



[Compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2022](#)



[Compte-rendu du Conseil municipal du 25 février 2022](#)



[Compte-rendu du Conseil municipal du 2 février 2022](#)



[Compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2021](#)



[Compte-rendu du Conseil municipal du 3 novembre 2021](#)



[Compte-rendu du Conseil municipal du 28 septembre 2021](#)